

## NOTE

Dest. : Conseil d'administration de WCI, inc.

Exp. : Joel Creswell (trésorier)

Date : 24 septembre 2025

Objet : Rapport du trésorier : Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

### Introduction

WCI, inc. (la « société ») a établi une [Politique en matière de gestion de fonds](#) (la « politique ») qui détermine les exigences relatives à la gestion des fonds de la société. Cette politique précise les objectifs de la gestion des fonds de la société ainsi que les responsabilités respectives du conseil d'administration, du comité des finances, du trésorier et des institutions financières qui détiennent les actifs de la société (les « dépositaires »).

L'article 6 de la politique (« Contrôle ») prévoit que :

*Au moins une fois par année, le trésorier doit préparer et présenter au conseil d'administration une évaluation du respect de la présente politique. Cette évaluation doit comprendre un bilan des transactions financières et des avoirs de la société, une confirmation du respect de la répartition prévue et une déclaration indiquant l'atteinte de chacun des objectifs de la présente politique.*

*Si le conseil d'administration l'exige, le comité de vérification peut entreprendre une évaluation indépendante quant au respect de la présente politique.*

En remettant ce rapport au conseil d'administration, le trésorier s'acquitte de sa responsabilité de reddition de comptes.

### Méthode

La présente évaluation couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025<sup>1</sup>. Elle a consisté en un examen des transactions financières effectuées par la société et des activités du comité des finances, du trésorier et du directeur général. L'évaluation a porté sur chacun des principaux volets de la politique, notamment :

1. Les obligations ont-elles été remplies comme l'exige la politique?
2. Les fonds ont-ils été gérés selon la norme de diligence stipulée dans la politique?
3. La répartition des actifs a-t-elle été faite conformément aux exigences de la politique?
4. Y a-t-il eu des activités prohibées?

Pour terminer, cette évaluation établit dans quelle mesure chacun des objectifs de la politique a été atteint.

<sup>1</sup> Les évaluations antérieures du trésorier peuvent être consultées sur la page des [politiques internes](#) du site Web de WCI, inc.

## Discussion

**Résumé des activités financières :** Le directeur général gère les fonds de la société avec le soutien du personnel et du comptable, conformément aux [Procédures et politiques comptables](#) de WCI, inc. Le comité des finances passe régulièrement en revue les activités financières. Le comité de vérification procède à une vérification financière annuelle, conformément à la [Charte du comité de vérification](#).

La période visée par le présent rapport comprend les activités financières suivantes :

- **Fonds reçus :** Tous les fonds reçus ont été déposés dans les comptes chèques de WCI, inc. auprès de BMO, aux États-Unis, ou de Desjardins, au Canada. Ces fonds provenaient des États de la Californie, de New York et de Washington, ainsi que de la province de Québec.
- **Respect des exigences en matière de flux de trésorerie :** Les fonds en espèce ont été déposés dans deux comptes chèques, un compte de dépôt du marché monétaire et un compte Avantage entreprise (similaire à un compte épargne) afin de conserver un solde suffisant pour respecter les exigences en matière de flux de trésorerie en dollars canadiens (\$ CA) et américains (\$ US).

WCI, inc. maintient un compte chèques et un compte de dépôt du marché monétaire auprès de BMO. La *Federal Deposit Insurance Corporation* (FDIC) des États-Unis assure le contenu de ce compte chèques et du compte de dépôt du marché monétaire jusqu'à concurrence de 250 000 \$ US par institution financière.

Le Groupe Desjardins est une association québécoise de coopératives d'épargne et de crédit nommées « caisses ». La société a maintenu un compte chèques et un compte Avantage Entreprise à la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics, qui est située à Québec. Les fonds en \$ CA à la Caisse sont assurés par l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) jusqu'à concurrence de 100 000 \$ CA.

À la suite des révisions apportées le 14 mai 2019 à la politique, afin d'assurer son fonctionnement efficace, la société a été autorisée à détenir des liquidités dans des comptes avec et sans intérêt dont les montants excèdent les garanties par la FDIC, la SADC ou l'AMF afin de respecter ses besoins de trésorerie, de permettre aux fonds de se dégager d'une retenue temporaire effectuée par un dépositaire ou d'assurer le fonctionnement efficace de la société. Conformément aux objectifs de la politique, les fonds garantis devraient être maximisés autant que pratiquement possible.

- **Compte d'épargne du marché monétaire américain assuré par la FDIC :** La plus grande part des fonds de WCI, inc. sont en \$ US et sont détenus dans un compte d'épargne du marché monétaire américain auprès de BMO, chacun inférieur à 250,000 \$, afin de respecter les exigences de la politique, incluant les exigences de protection du capital et de flux de trésorerie.
- **Paiements :** Les entrepreneurs, les fournisseurs, les employés et les autorités fiscales ont été payés selon leurs exigences respectives et après avoir obtenu l'autorisation des responsables de la société.

BMO a exigé des frais de transfert de fonds qui ont varié entre 182,48 \$ US et 832,15 \$ US par mois, pour un total de 5 335 \$ US au cours de la période visée par ce rapport. Desjardins a exigé des frais de service totalisant 5,95 \$ CA par mois pour les deux comptes, pour un total de 71,40 \$ CA au cours de la période visée par ce rapport.

## Rapport du trésorier :

### Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

**Obligations spécifiées par la politique :** La politique prévoit des obligations particulières pour le conseil d'administration, le comité des finances, le trésorier et les dépositaires.

- **Conseil d'administration :** Il incombe au conseil d'administration « de s'assurer d'adopter et de faire appliquer les politiques appropriées qui serviront à régir la gestion des fonds de la société ». Le conseil s'est assuré que les mesures appropriées soient en place en adoptant et en modifiant la politique. Il doit également veiller à sa mise en œuvre. Ainsi, il a modifié la politique en mai 2019 en réponse aux recommandations formulées par le comité des finances lors de l'assemblée annuelle d'octobre 2018. Suite à l'analyse du présent rapport, le conseil pourra déterminer si des mesures supplémentaires s'imposent pour s'assurer que la politique soit appliquée correctement.
- **Comité des finances :** Le comité des finances s'est acquitté de l'obligation suivante : « Au moins une fois par année, le comité des finances doit passer en revue les politiques de la société qui régissent la gestion des fonds de l'entreprise et il doit, au besoin, proposer au conseil d'administration les modifications à apporter auxdites politiques afin qu'elles répondent davantage aux besoins de la société. » Le comité des finances a tenu dix conférences téléphoniques au cours de cette période d'évaluation, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025. Lors de chaque conférence téléphonique, le comité a examiné l'état des finances et les flux de trésorerie de la société ainsi que le respect de la politique. Sur la base de l'évaluation et des recommandations formulées par le comité des finances, aucune révision à la politique n'a été jugée nécessaire en 2025.
- **Trésorier :** Selon la politique, le trésorier doit s'acquitter de la tâche suivante : « Il doit préparer et garder à jour les flux de trésorerie de la société, qui doivent porter sur les recettes et les dépenses des 18 prochains mois. Après avoir fait examiner et approuver les prévisions de trésorerie par le comité des finances, le trésorier doit les soumettre au comité de direction au moins une fois par trimestre. » Au nom du trésorier, le directeur général a maintenu à jour les prévisions du flux de trésorerie des 18 prochains mois, les a transmises au comité des finances lors de chaque conférence téléphonique de ce comité, puis les a remises au comité de direction sur une base trimestrielle.
- **Dépositaires :** BMO et la Caisse Desjardins ont été les dépositaires au cours de la période visée par ce rapport. Les comptes ont été maintenus auprès de BMO et à la Caisse Desjardins, qui ont exécuté toutes les transactions. La carte de crédit de la société provenait de BMO. Les dépositaires sont responsables « d'effectuer les transactions financières, à la demande des représentants dûment autorisés de la société [et] doi[ven]t produire, mensuellement et annuellement, des rapports exhaustifs et exacts ». BMO et la Caisse Desjardins ont exécuté des transactions à la demande du directeur général et du directeur général adjoint. Les dépositaires ont aussi remis des rapports qui ont été examinés de façon continue par le directeur général et sur une base mensuelle par le comptable. En outre, le président, le secrétaire et le trésorier du conseil ont accès en tout temps à divers rapports en ligne, y compris à l'historique complet des transactions portées à la carte de crédit et le sommaire des comptes d'épargne.

**Norme de diligence :** La politique précise la norme de diligence qui régit la gestion des fonds de la société.

*Les fonds doivent être gérés avec prudence, conformément à tous les objectifs de la présente politique. Des mesures doivent être prises afin d'éviter de prendre des risques, tels que faire correspondre l'échéance des titres aux besoins de trésorerie dans le but d'éviter de devoir vendre des titres au taux du marché en période de conjoncture défavorable.*

## Rapport du trésorier :

### Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

Les activités menées au cours de la période visée par ce rapport sont conformes à la norme précisée dans la politique. La politique reconnaît également l'importance d'adhérer aux [lignes directrices en matière déontologique](#) et à [la politique en matière de conflit d'intérêts](#) de la société relativement aux activités de gestion des fonds. Aucun conflit d'intérêts potentiel ou réel n'a été décelé au cours de la période visée par ce rapport.

**Répartition des actifs :** La politique précise que « les actifs financiers énumérés dans le Tableau 1 peuvent être utilisés dans la gestion des fonds de la société, selon la répartition établie » (consulter le tableau 1 ci-dessous). Les instruments énumérés au tableau 1 ont servi à maintenir les actifs financiers de la société lors de la période visée par ce rapport.

**Tableau 1 : Répartition des actifs au cours de la période visée par ce rapport**

Type d'actif	Échelle de répartition
Les liquidités détenues dans des comptes avec et sans intérêt, dont les montants sont entièrement garantis par la <i>Federal Deposit Insurance Corporation</i> (FDIC), la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ou l'Autorité des marchés financiers (AMF). La société peut détenir des liquidités dans des comptes avec et sans intérêt dont les montants excèdent les garanties par la FDIC, la SADC ou l'AMF afin de respecter ses besoins de trésorerie, de permettre aux fonds de se dégager d'une retenue temporaire effectuée par un dépositaire ou d'assurer le fonctionnement efficace de la société. Conformément aux objectifs de la politique, les fonds garantis devraient être maximisés autant que pratiquement possible.	0 % à 100 %
Les certificats de dépôt dont les montants sont entièrement garantis par la FDIC ou la SADC.	0 % à 100 %
Les titres du département du Trésor des États-Unis.	0 % à 100 %
Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada	0 % à 100 %
Les obligations à caractère général émises par l'un des gouvernements participants.	0 % à 25 %

Au cours de la période visée par ce rapport, voici la répartition de l'actif, agrégée au dernier jour de chaque mois :

**Tableau 2 : Répartition des actifs au cours de la période visée par ce rapport**

Type d'actif	Part des actifs			Temps moyen avant échéance
	Moy.	Min.	Max.	
Liquidités (comptes chèques et épargne)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	(s.o.)
Comptes chèques (Canada et États-Unis)	24,5 %	17,9 %	31,2 %	(s.o.)
Compte d'épargne du marché monétaire américain	75,5 %	68,8 %	82,1 %	(s.o.)

Du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, le solde de trésorerie du compte chèques auprès de BMO a fluctué entre 28 132 \$ US et 2,208 709 \$ US en fin de journée, en conformité avec la politique.

## Rapport du trésorier :

### Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

Pendant la même période, le solde cumulatif des comptes chèques et Avantage Entreprise à la Caisse Desjardins a fluctué entre 860 128 \$ CA et 2 518 723 \$ CA, en conformité avec la politique. Les avoirs restants étaient détenus sous forme de dépôts assurés par la FDIC (chacun inférieur à 250 000 \$ US) par l'intermédiaire du compte d'épargne du marché monétaire auprès de BMO. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le solde de fin de mois du compte d'épargne du marché monétaire auprès de BMO a fluctué entre 11 531 296 \$ US et 13 696 722 \$ US.

**Activités prohibées** : La politique précise que certaines activités sont proscrites. Aucune activité prohibée n'a eu lieu au cours de la période visée par ce rapport.

## Constats et recommandations

Au cours de la période visée par ce rapport, les actifs financiers de la société ont été gérés conformément aux exigences de la politique.

- Pour les activités aux États-Unis, la possibilité d'utiliser un compte chèques et un compte épargne au sein d'un même établissement (BMO) s'est traduite par une gestion efficace et transparente de la majorité des actifs financiers de la société.
- Pour les activités au Canada, la possibilité d'utiliser un compte chèques et un compte d'épargne Avantage entreprise au sein d'un même établissement (Desjardins) a permis de respecter les exigences de trésorerie en dollar canadien (\$ CA) de la société, tout en offrant un taux de rendement concurrentiel (moins les frais), en respectant les autres objectifs et en reconnaissant en particulier l'importance primordiale de la préservation du capital.

Concernant la gestion des actifs, les prévisions du flux de trésorerie se sont avérées importantes et utiles. L'examen régulier, par le comité des finances, des activités, de la situation financière et du flux de trésorerie de la société a été très important pour informer les administrateurs membres du comité.

Selon l'examen annuel effectué, voici les constatations concernant chacun des objectifs indiqués dans la politique :

1. Les fonds doivent être gérés dans le respect des lois applicables.

*Toutes les lois applicables ont été respectées.*

2. Les fonds doivent être gérés conformément à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.

*Les fonds ont été gérés de façon conforme à toutes les exigences précisées dans les ententes de financement conclues par la société.*

3. Les fonds doivent être gérés de manière à respecter les exigences de trésorerie de la société, tels qu'ils ont été définis par le trésorier, y compris les exigences en dollars canadiens et en dollars américains.

*Une analyse du flux de trésorerie sur 18 mois a été tenue à jour et présentée au comité des finances tous les mois. Au cours de la période visée, la gestion des fonds a répondu aux exigences en matière de flux de trésorerie de la société, sans exception, tant en dollars américains que canadiens.*

4. Les fonds doivent être gérés de manière à préserver le capital, dans toute la mesure possible.

*Le capital a été entièrement préservé.*

Rapport du trésorier :

Évaluation du respect de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

5. Les fonds doivent être gérés de manière à offrir un taux de rendement concurrentiel (moins les frais), tout en respectant les autres objectifs, en reconnaissant en particulier l'importance primordiale de la préservation du capital.

*Les taux de rendement moyen de 3,35 % du compte d'épargne du marché monétaire auprès de BMO et de 3,18 % du compte Avantage Entreprise auprès de Desjardins étaient conformes aux conditions du marché. Même si les rendements sont relativement faibles, le choix de ces instruments respecte l'objectif de préservation du capital. Les frais engagés pendant la période examinée étaient des frais de service, ainsi que des frais de virements internationaux et domestiques engagés à la Caisse Desjardins et auprès de BMO.*